

Le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages de Seine-et-Marne dans sa séance du 5 Février 1946,

A R R Ê T E

Article 1er. - Sont inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques de Seine-et-Marne, les rives de la Seine sur les territoires des communes de Melun et du Mée.

Délimitation

1 - Rive droite de la Seine

- a) commune du Mée : terrains situés entre le quai des Fourneaux et la Seine, depuis le pont du Mée jusqu'à la limite de la commune de Melun.
- b) commune de Melun : terrains situés entre le quai des Fourneaux, le Quai Pasteur, le Quai Alsace-Lorraine et le quai du Maréchal Foch, depuis la limite des communes du Mée et Melun jusqu'à l'embouchure de l'Almont.

2 - L'Ile : commune de Melun

- les terrains situés entre le petit Bras de la Seine et le quai de la Courtille.
c'est-à-dire depuis le Pont de pierre jusqu'à l'extrémité amont de l'Ile;
- les terrains situés entre le Grand Bras de la Seine et le quai de la Reine-Blanche.
c'est-à-dire depuis le Jardin Botanique jusqu'à l'extrémité amont de l'Ile

3 - Le plan d'eau du petit Bras de la Seine dans les limites du site.

.....

Parcelles cadastrales :

Quais de Melun et du Mée non cadastrés.
Parcelles N°s 546 - 589 - 590 de la Section B de la commune du Mée.

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au préfet du département de Seine-et-Marne, aux maires des communes de Melun et du Mée et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

19 AVRIL 1947

PARIS, le

P. ar délégation,
Le Directeur général de l'Architecture

~~Signature~~
B. BANIS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe à l'arrêté du **19 AVRIL 1947**
inscrivant à l'inventaire des sites les rives de la
Seine, sur le territoire des communes
de Melun et du Mée.

Liste des propriétaires

- Parcelles non cadastrées - Domaine public.
- Plan d'eau du Petit Bras et n°546 - Ponts et chaussées - Service de la Navigation
- Commune du Mée. - 589 - 590